



**Etude sur les besoins du spectacle vivant
en certificats de qualification professionnelle
- CQP -**

Septembre 2009

Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications du Spectacle Vivant

CPNEF-SV

Commission Paritaire Nationale Emploi Formation - Spectacle Vivant

48, rue Saint Honoré - 75 001 Paris .Tél : 01 40 26 12 58 . Fax : 01 40 26 12 85

e-mail : info@cpnefsv.org

site : www.cpnefsv.org

SOMMAIRE

Introduction	- page 3
1 - L'usage des CQP dans le spectacle vivant	- page 4
1-1 Recommandations de la CNCP	- page 4
1-2 Recommandations de la DMDTS	- page 6
1-3 Recommandations de l'AFDAS	- page 6
2 - Les besoins en CQP dans le spectacle vivant	- page 7
2-1 Propositions des organisations professionnelles d'employeurs et de salariés	- page 7
2-2 Propositions des organismes de formation	- page 10
3- Conclusion	- page 12
3-1 Recommandations sur l'usage des différents modes de validation de la formation professionnelle	- page 12
3-2 Synthèse des besoins de formation repérés	- page 13
3-3 Choix de CQP et de CCP	- page 14
Annexes	- page 15
- L'accord portant création de CQP dans le spectacle vivant	- page. 15
2- L'offre de formation relative aux CQP et CCP retenus	- page 18
3- Formations techniques dans le spectacle vivant : effectif de la dernière promotion et modes de financement	- page 30

Introduction

Le CQP est une certification créée et délivrée au sein d'une branche professionnelle par une instance paritaire (les CPNEF), dans le cadre d'accords entre les partenaires sociaux qui en définissent le processus de création et de mise en œuvre. Il atteste d'une qualification dans un emploi spécifique à la branche, acquise à l'issue d'un parcours de formation ou par la VAE. Aussi, et en l'absence de tout cadre normatif¹, les branches ont construits depuis les années 90 des CQP pour répondre à leurs besoins spécifiques.

Dans le spectacle vivant, un accord portant création de CQP a été conclu par les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés le 11 décembre 2007². Il stipule que les CQP ont pour objet d'améliorer la reconnaissance des qualifications et de contribuer à structurer l'offre de formation.

Ainsi, la décision de créer, renouveler ou abroger un CQP est prise par la CPNEF-SV sur la base d'un rapport d'opportunité constatant l'existence d'un besoin de qualification non couvert par les formations certifiantes existantes, de possibilités d'emplois suffisantes et durables.

Dans cette perspective, et afin de conduire une politique de branche en matière de formation professionnelle tout au long de la vie efficace et cohérente, la CPNEF-SV a :

- souhaité émettre des recommandations sur l'usage des CQP,
- consulté la profession pour connaître les besoins en CQP.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'accord ADEC³ conclus entre la branche du spectacle vivant et l'Etat (Ministères chargés de l'emploi, de la culture et du travail).

Ils ont été conduits par la CPNEF-SV et l'AFDAS.

¹ Les CQP ne sont pas encadrés par le code du travail ni par accords nationaux interprofessionnels

² Etendu le 10 octobre 2008

³ Accord d'actions de développement de l'emploi et des compétences dans le spectacle vivant du 10 mars 2009

1- L'usage des CQP dans le spectacle vivant

1- 1 Recommandations de la Commission Nationale des Certifications Professionnelle⁴

Objet des certifications enregistrées au RNCP

De façon générale, les certifications enregistrées au RNCP visent un métier, des emplois ou des fonctions non spécifiques à une situation de travail dans une entreprise. Le RNCP n'enregistre pas de certifications liées à une compétence, même si celle-ci est transversale à plusieurs emplois⁵.

Trois types de certifications sont enregistrés :

- des diplômes délivrés par l'Etat ou en son nom,
- des titres délivrés par des ministères n'ayant pas de commission professionnelle consultative (CPC) ou par des organismes privés⁶, pour lesquels un avis d'opportunité d'enregistrement est prononcé par la CNCN,
- des CQP dont la demande d'enregistrement est assurée par la CPNEF et enregistrés également après avis de la CNCN.

Caractéristiques spécifiques aux CQP

Les CQP sont des certifications qui permettent d'attester que le salarié est qualifié ou qu'il dispose d'acquis professionnels.

A ce jour, il n'existe pas de réglementation ou de principes spécifiques aux CQP.

Toutefois on notera que :

- *la qualification renvoie à l'emploi*

Les CQP doivent renvoyer à des emplois précis et reconnus. Le CQP est plus proche de l'emploi (ou d'un poste de travail déterminé), que du métier (qui est générique).

De plus, le CQP renvoie à un ensemble d'activités liées à un emploi et non à une compétence particulière.

Les CQP ne concernent donc pas les activités transversales à différents emplois.

- *articulation des CQP avec les diplômes/titres*

Les CQP portent sur des emplois précis de la branche (des spécialités), par rapport aux diplômes/titres qui portent sur un métier en termes plus généraux ou globaux.

Caractéristiques des CQP

- Les CQP touchent exclusivement les salariés de la branche et les demandeurs d'emplois.

Les publics pouvant bénéficier des CQP créés sont spécifiés dans un avenant à l'accord cadre.

- Les CQP sont accessibles uniquement en formation continue et en contrat de professionnalisation (exclus : formation initiale et apprentissage).

- Les organismes de formation préparant les CQP peuvent être agréés par la CPNEF-SV après appel d'offre. Cet agrément prend la forme d'une contractualisation entre l'organisme de formation, la CPNEF-SV et l'AFDAS. L'agrément est notifié dans un avenant à l'accord cadre.

⁴ Compte-rendu de la réunion du 17 juin 2009 CNCN / CPNEF-SV

⁵ La CNCN élabore actuellement un inventaire des certifications relevant d'un système d'habilitation en vue de l'exercice d'une activité (exemple en sécurité ou selon des normes qualité spécifiques)

⁶ Organismes privés consulaires, ou publics, ou privés en leur nom propre.

Recommandations

- Les CQP créés doivent figurer dans un avenant à l'accord cadre qui doit faire le lien avec les classifications d'emplois des conventions collectives, et préciser le public bénéficiaire, et l'objectif visé par la qualification.
- La branche doit définir l'objectif du CQP : opportunité pour le salarié (ex : insertion, évolution, promotion...), intérêt pour l'entreprise (professionnalisation, motivation...), nombre de personnes à qualifier, etc.
- Les CQP peuvent être construits de façon à permettre des passerelles avec les autres certifications existantes.
- Les CQP doivent être utilisés comme un moyen d'accès à la qualification et non comme un accès à la formation. Les CQP n'ont pas pour objet d'inciter les personnes à se former, d'autres leviers doivent être trouvés (améliorer l'offre, définir des priorités de branche,...).
- Des "certificats de branche" pourraient être créés pour les formations continues modulaires de très courte durée. Il convient de dissocier les qualifications (validées par les CQP) des compétences (validées par les habilitations ou certificats).
- Les qualifications communes à différentes branches relèvent des diplômes/titres et non des CQP.
- Se rapprocher de l'INRS et de la CNAM pour les formations à la sécurité/santé.

CPQ et RNCP

Une procédure d'enregistrement spécifique a été mise au point pour les CQP :

- *Absence d'une analyse d'opportunité.*

Partant du principe que si le CQP a été créé, il répond de fait à des besoins de la branche et que ceux-ci ont fait l'objet d'une étude préalable entre partenaires sociaux, la CNCP n'exige pas, comme pour les diplômes et titres, les détails de l'analyse d'opportunité, ni les placements des bénéficiaires du CQP sur trois promotions.

- *Pas d'enregistrement par niveau*

Même si un niveau de certification (V à I) peut être attribué par la branche aux CQP, celui-ci ne sera pas mentionné ni reconnu dans le RNCP. Néanmoins, le positionnement par niveau peut-être intéressant au moment de la construction du CQP afin de vérifier son positionnement.

- *Modularité et VAE.*

Les CQP peuvent être construits sous forme modulaire et doivent comporter des possibilités de VAE partielle ou totale, comme toutes les certifications enregistrées au RNCP (sauf dérogation par arrêté ministériel).

L'usage des CQP dépend des besoins des branches.

Selon les cas le CPQ peut :

- être une déclinaison spécialisée d'un diplôme/titre existant plus générique.
- être une étape intermédiaire avant l'accès aux diplômes/titres.
- compenser l'absence de formation initiale.
- permettre d'attirer des salariés dans des secteurs en pénurie de main d'œuvre.
- être réservé aux premiers niveaux de qualifications pour permettre l'insertion.

1- 2 Recommandations de la DMDTS⁷

La DMDTS recommande de réserver les CQP :

- aux métiers rares,
- aux qualifications complémentaires à des certifications existantes (sur le modèle des "mentions complémentaires" en usage au Ministère de l'éducation nationale),
- aux fonctions transversales au spectacle vivant et aux branches d'activités connexes (audiovisuel, éditions phonographiques...).

La DMDTS conseillent de ne pas créer de CQP ciblés sur des activités/tâches trop précises ou trop limitées. Elle estime également que les CQP ne doivent pas être utilisés comme un mode de validation des formations continues existantes (de type stages).

Préconisations méthodologiques :

- Les CQP doivent reposer sur de véritables référentiels d'activités.
- Les CQP doivent comporter une évaluation, afin de vérifier les compétences acquises.

1- 3 Recommandations de l'AFDAS

Quelque soit le dispositif de formation mobilisé (plan de formation, cif, contrat de professionnalisation, ...), il ressort des chiffres d'activités de l'AFDAS concernant la branche du spectacle vivant, une demande significative de formations (environ 30% de l'ensemble des stages pris en charge en moyenne par an) des entreprises et des salariés « permanents » et « intermittents » dans les domaines suivants : les techniques du spectacle (régie, machinerie, plateau, ...), l'accroche et le levage, ainsi que toutes les habilitations relatives à la réglementation « sécurité » des entreprises du spectacle.

Si l'offre de formation continue disponible actuellement paraît, au niveau de son contenu, répondre globalement aux besoins exprimés par les professionnels du secteur, elle souffre cependant d'une faiblesse inhérente aux modes de validation des compétences acquises par les bénéficiaires à l'issue de ces mêmes formations.

Dans ce contexte et au vu des évolutions techniques et juridiques que connaissent en permanence les métiers du spectacle vivant, il paraît opportun pour les employeurs et les salariés d'envisager le développement de CQP « spécifiques » qui permettrait une meilleure lisibilité et reconnaissance des qualifications professionnelles obtenues à la suite d'un parcours de formation ou d'une validation des acquis de l'expérience professionnelle.

Afin de garantir les efforts des salariés et des entreprises dans le contexte d'une réforme annoncée de la formation professionnelle tout au long de la vie, l'AFDAS :

- recommande de tenir compte de la notion d'individualisation des parcours de formation; les actions doivent répondre à des besoins de plus en plus ciblés de qualification des personnes.
- préconise les actions de formation avec des parcours structurés sur une courte durée (modules d'environ 3 jours / 21h) ; les professionnels disposent de moins en moins temps pour se former et la durée de la formation peut être un frein important.
- développer l'offre de formation sous forme de modules d'acquisition de compétences spécifiques, permettant ensuite la capitalisation et facilitant la validation d'une qualification professionnelle.
- construire en amont du départ en formation des outils de positionnement et d'accompagnement pour les salariés, c'est-à-dire des démarches permettant une meilleure orientation et un choix des contenus des formations, dans une perspective de reconnaissance des compétences acquises auprès des employeurs de la branche du spectacle vivant.

⁷ Compte-rendu de la réunion du 16 juin 2009

2 - Les besoins en CQP dans le spectacle vivant

2- 1 Propositions des organisations professionnelles d'employeurs et de salariés

SYNPASE

<i>CQP</i>	<i>Commentaire</i>
Accroche levage moteurs et ponts	
Electricien du spectacle et de l'événement	
Prévention des risques dans le spectacle vivant et l'événement	

SMA

<i>CQP</i>	<i>Commentaire</i>
Régisseur de lieux de répétition	<p>Branche des musiques amplifiées</p> <p><u>Objectif</u> : acquérir une qualification adaptée à l'ensemble des missions inhérentes au régisseur de répétition intégrant, la maîtrise technique du son en studio, la connaissance et la gestion du parc de matériel, de veiller au respect des lieux, d'avoir des compétences en termes de pratique musicale, d'accueil et de relationnel, gestion des planning de prévention des risques et d'une maîtrise de l'environnement professionnel.</p> <p><u>Public</u> : tout salarié en fonction ou souhaitant compléter son expérience ou se réorienter professionnellement. Formation professionnelle en alternance ou validation des acquis de l'expérience</p>
<p>Gestion sonore du spectacle vivant</p> <p><i>CQP proposé en partenariat avec Agi-Son</i></p>	<p>La massification de l'écoute et de la pratique de la musique dans les sociétés contemporaines est identifiée comme une cause de la prévalence importante de surdités au sein de la population. De même, sa diffusion peut générer des nuisances sonores pour son environnement. Enfin, elle peut constituer un risque professionnel pour les salariés qui y sont exposés. Face à cette problématique, les pouvoirs publics ont mis en place des normes de santé publique, de protection de l'environnement et de l'audition des salariés pas toujours compatibles avec l'exercice des activités et des métiers de la musique, qu'elle soit amplifiée ou acoustique. Ces politiques ont eu et continuent d'avoir un impact important sur le secteur musical, notamment en termes de réduction du tissu des petits lieux de diffusion et sur la diversité musicale⁸. A moyen terme, il n'est pas improbable de voir se multiplier des contentieux en responsabilités venant de spectateurs traumatisés sonores ou bien des demandes de reconnaissance de surdités en tant que maladie professionnelle.</p> <p>Or, même si une prise de conscience s'opère depuis une décennie parmi le corps professionnel, le niveau de connaissance de la problématique reste peu élevé du fait de sa très faible diffusion dans les contenus de formation initiale et</p>

8 Bilan de l'application du décret du 15 décembre 1998 – Agi-Son – février 2007 - http://www.lade-fedurok.org/documents/AGI-SON%20_%20bilan_decret_98-1143.pdf

continue.

Objectifs :

La mise en place d'un CQP Gestion sonore du spectacle vivant viserait à :

- renvoyer à destination des pouvoirs publics et des organismes de formation la marque d'une prise en compte par le spectacle vivant de la gestion sonore comme un enjeu professionnel fort et une priorité de formation;
- définir un référentiel de formation transversal à destination des métiers artistiques, techniques et administratifs concernés par la problématique;
- à terme, qualifier une profession à l'intégration de la gestion sonore dans ses pratiques;
- contribuer à réduire l'impact de la musique sur l'audition du public et des salariés du spectacle vivant et sur son environnement.

Contenus et publics concernés :

Pour illustration, voir tableau joint en annexe et l'étude « Définition des contenus de formations et d'informations portant sur la gestion des hauts niveaux sonores et des risques auditifs »⁹

Modes de la formation :

- module court, de durée variable en fonction du public (3,5 à 14 heures); pourrait être adjointe ou intégrée dans la formation obligatoire spécifique à la sécurité des spectacles obligatoire pour détenir la licence d'entrepreneur de spectacles de catégorie 1 dispensée en formation continue et initiale, y compris dans l'enseignement artistique.

Une extension de ce CQP pourrait être envisagée à toutes les branches d'activités utilisant la musique dans leur processus de production (discothèques, audiovisuel ...).

PRODISS

<i>CQP</i>	<i>Commentaire</i>
Gestion sonore	
Booking	
Accroche Levage	

SNSP

<i>CQP</i>	<i>Commentaire</i>
Accroche levage	

SNDTP

<i>CQP</i>	<i>Commentaire</i>
Chargé d'accueil et de la billetterie	

⁹ Adem Florida, Confort Moderne, PRMA Poitou-Charentes, Fédurok, CAFOC de Poitiers – juillet 2000 - http://www.irma.asso.fr/spip.php?action=dw2_out&id=187

F3C CFDT

<i>CQP</i>	<i>Commentaire</i>
Technicien qualité, prévention santé-sécurité-environnement au travail	Niveau 2 Public concerné : transverse au trois filières
Booker / Chargé de diffusion et communication	Niveau 3 Public concerné : administratif, com, diffusion, artistique Usage des outils et réseaux numérique actuel Web 2.0, réseaux sociaux, blog, wikis, flux RSS, podcast, Forum,... Interactivité, buzz, multimédia
Concepteur lumière	Niveau 1 Public concerné : artistique Formation 1200h en alternance
Régisseur numérique image	Niveau 2 Public concerné : technique et artistique
Chargé d'action culturelle, développement de projet pédagogique Responsable de mission éducative des structures de spectacle vivant	Niveau 1 Public concerné : artistique et technico-artistique Formation 1200h en alternance

2- 2 Propositions d'organismes de formation¹⁰

Domaine de plateau / scène	
<i>Thématique de formation</i>	<i>Commentaire</i>
Accroche - levage - cintres	Accroche, levage, rigging, moteurs et ponts. Sécurité et réglementation
Gabier - Cordiste	Travail posté sur corde. Accroches pour plateau, son, lumière.
Monteur d'installation scènes et ponts	
Accroche et levage scénique	
Cintrier	
Levage et accroche	Montage et démontage d'équipements scéniques liés à l'exploitation de spectacle
Technicien Plateau Accroche Levage Travail en hauteur	Etablir les compétences et capacités au montage de structures mobiles utilisées dans le spectacle vivant, à l'accroche et au levage dans les règles de l'art sur perches traditionnelles ou électriques et structure, à la conduite de moteurs de levage, et au travail en hauteur ainsi qu'au contrôle des points d'accroche dans le cadre de vol de personne : 140 heures

Domaine de la structure	
<i>Thématique de formation</i>	<i>Commentaire</i>
Monteur de gradin	

Domaine de l'électricité	
<i>Thématique de formation</i>	<i>Commentaire</i>
Alimentation électrique	Ouvrages électriques pour les spectacles hors les murs (festivals, événements...) et lieux fixes
Distribution de l'énergie électrique	
Electricien du spectacle vivant	Organisation électrique d'une installation. Mise en œuvre des équipements électriques liés à l'exploitation des spectacles. Utilisation et exploitation d'une installation électrique. Maintenance et dépannage d'une installation électrique dédiée au spectacle.
Electricien de scène	Etablir les compétences et capacités dans le cadre de la mise en œuvre de l'éclairage ou de l'alimentation électrique d'un spectacle, du montage, du réglage et de l'exploitation des projecteurs traditionnels ; de la conception et la lecture d'un plan de feu, en conciliant les impératifs techniques et les objectifs artistiques du metteur en scène, du réalisateur : 245 h

Domaine numérique, informatique, multimédia	
<i>Thématique de formation</i>	<i>Commentaire</i>
Gestion des réseaux informatiques pour le spectacle	Son / lumière / image. Technicien réseaux
Gestion des outils numériques pour la communication des spectacles	Nouvelles technologies comme outils de communication (site internet, new-letters, blog-vidéo, commercialisation, nouvelles compétences en RP, ...)
Régie cross média	Technicien réseaux ou régisseur numérique. Interface, capteur, logiciels (max, smsp), gestion des effets
Régisseur vidéo	
Réseaux audio / son / lumière	
Projection d'image	Média serveur
Utilisation des techniques informatiques	Intégration multi-média

¹⁰ Des auditions auprès de quelques organismes de formation préparant aux qualifications techniques ont été réalisées.

Domaine son / audio

<i>Thématique de formation</i>	<i>Commentaire</i>
Réseau audio ethersound	Préparation, installation configuration de matériels audio ethersound
Installateur Système Sonore	Etablir les compétences et capacités pour l'installation, le réglage et le calage d'un système de diffusion sonore et contrôle du respect de la législation sur la limitation sonore (Décret 98-1143) : 105 heures
Sonorisateur	Etablir les compétences et capacités dans le cadre de l'élaboration d'un produit sonore destiné au public, à l'aide de matériels de prise de son, d'enregistrement ou de sonorisation, de mise en œuvre d'équipement adaptées au type et au lieu de réalisation : 220 heures

Domaine de l'éclairage

<i>Thématique de formation</i>	<i>Commentaire</i>
Eclairagiste	Concepteur lumière, designer lumière. Niveau II
Equipements lumière asservis	Installation et configuration des équipements lumière asservis. Maintenance

Domaine de la sécurité - santé

<i>Thématique de formation</i>	<i>Commentaire</i>
Agent de sécurité du spectacle vivant	
Technicien compétent en prévention et sécurité du spectacle vivant	
Gestion sonore	Construire une offre de stage réglementaire (de type habilitation) ?
Prévention et gestion des risques liés au travail en hauteur	Maîtrise de la réglementation
Sécurité incendie	
Agent de sécurité spectacle	Etablir les compétences et capacités pour le contrôle et la sécurité de la mise en œuvre d'un projet de spectacle ou évènementiel. Droit du travail, sécurité incendie, prévention des risques, sécurité du travail en hauteur : 140 heures.

Domaine du décor

<i>Thématique de formation</i>	<i>Commentaire</i>
Construction en aluminium	Techniques propres à la construction en aluminium
Constructeur de décors du spectacle vivant	
Projeteur en bureau d'étude scénographique	Plans, étude des charges, logiciels, chaîne de levage et point d'accroche...

Domaine de l'encadrement

<i>Thématique de formation</i>	<i>Commentaire</i>
Encadrement d'équipes et management	Gestion d'équipe

Autres propositions

Consoles asservies, consoles informatisées et automatiques
Matériels, liés à des marques

3- Conclusion

3- 1 Recommandations sur l'usage des différents modes de validation de la formation professionnelle

	Mode de validation de la formation professionnelle		
	Titres et diplômes	Certificat de qualification professionnelle CQP	Certificat de compétence professionnelle CCP
<i>Instance de validation</i>	- Ministères (CPC) - CNCP	Branche / CPNEF-SV	Branche / CPNEF-SV
<i>Activités</i>	Artistiques Techniques Administrative	Artistiques Techniques Administratives	Artistiques Techniques Administratives
<i>Qualifications visées</i>	- Métiers et emplois du spectacle vivant (qualifications reconnues dans les conventions collectives de la branche, cœurs de métiers) - Métiers et emplois communs à d'autres branches professionnelles (audiovisuels, éditions phonographiques,...).	- Qualifications pointues et spécialisations liées à un emploi du spectacle vivant - Qualification complémentaires aux titres ou diplômes existants - Nouveaux métiers, activités émergentes - Métiers rares hautement qualifiés	- Connaissances générales et compétences transversales / transférables - Connaissances et compétences techniques de base - Connaissances et compétences réglementaires - Connaissances et compétences liées à la prévention des risques (sécurité et santé au travail)
<i>Voie d'accès</i>	Formation initiale et continue Apprentissage / Contrat de professionnalisation Modulaire Parcours individualisés - VAE	Formation continue Contrat de professionnalisation Modulaire Parcours individualisés - VAE	Formation continue Stages de courte durée - Modulaires Evaluation à l'issue de la formation
<i>Niveaux</i>	Nomenclature de certification interprofessionnelle (V à I)	Classification des conventions collectives	/
<i>Objectifs</i>	Professionnalisation et validation des qualifications acquises	Valider les qualifications des professionnels en poste	Valider un socle de connaissances et de compétences de base et/ou indispensables. Inciter les salariés à se former

3-2 Synthèse des besoins de formation repérés

	Mode de validation		
	Titres et diplômes	Certificat de qualification professionnelle CQP	Certificat de compétence professionnelle CCP
<i>Besoins repérés</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Concepteur lumière / Eclairagiste - Constructeur de décors du spectacle vivant 	<p><u>Emplois répertoriés conventions collectives</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Electricien - Pupitreur lumière - Rigger / Accrocheur - Technicien de structure - Cintrier - Régisseur de lieux de répétition - Chargé d'action culturelle, développement de projet pédagogique Responsable de mission éducative des structures de spectacle vivant <p><u>Emploi non répertoriés dans les conventions col.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Technicien réseaux - Régisseur numérique image - Booker / chargé de diffusion - Chargé d'accueil et de la billetterie 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention des risques dans le spectacle et l'événementiel - Prévention et gestion des risques liés au travail en hauteur - Gestion sonore - Accroche levage moteurs et ponts - Accroche levage machinerie - Montage scène, ponts, gradins - Alimentation électrique - Gestion des réseaux informatiques pour le spectacle

3-3 Choix de CQP et de CCP

Suite aux recommandations émises et aux besoins identifiés par la profession, la CPNEF-SV¹¹ a décidé de ce qui suit.

➤ **En matière de Certificats de Qualification Professionnelle (CQP)**

Un rapport d'opportunité sera établi concernant :

- CQP Electricien
- CQP Rigger / Accrocheur
- CQP Booker / Chargé de diffusion

➤ **En matière de Certificats de Compétence Professionnelles (CCP)**

Les travaux de construction seront lancés concernant :

- CCP prévention des risques
- CCP accroche levage
- CCP gestion sonore.

Les CQP et CCC retenus seront construits à titre expérimentale.

Ces travaux sont confiés à l'AFDAS.

Les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés sont invitées à faire part de toutes autres propositions de création de formations certifiantes (titres, diplômes ou CQP) et/ou de CCP qu'elles auront repérées.

* * *

¹¹ Bureau de la CPNEF-SV du 2 juillet 2009

Annexe n °1- Accord portant création de certificats de qualification professionnelle pour le spectacle vivant

Par le présent accord, les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés représentatives du spectacle vivant entendent fixer le processus de création et les conditions de mise en œuvre des certificats de qualification professionnelle (CQP).

Cet accord s'inscrit dans la dynamique portée par la branche visant à développer et à structurer la formation professionnelle, et, à améliorer la reconnaissance des qualifications acquises lors de sessions de formation et/ou par l'expérience professionnelle (par la voie de la validation des acquis de l'expérience).

Ainsi, afin de répondre plus finement aux besoins des entreprises et de renforcer les compétences des salariés, les organisations professionnelles ont décidé de compléter le dispositif certifiant existant par la possibilité de créer des CQP.

Article 1 Définition et objet

Les CQP attestent au plan national les qualifications professionnelles relatives à un métier ou un emploi du spectacle vivant.

Ils sont créés et délivrés pour la branche du spectacle vivant par la CPNEF-SV dans le cadre du présent accord qui en définit le processus de mise en œuvre.

Les CQP peuvent s'obtenir au moyen d'actions de formation et/ou par validation des acquis de l'expérience, dont le contenu et les modalités sont définis dans un cahier des charges approuvé par la CPNEF-SV.

Les conventions collectives prendront en compte au niveau de leurs classifications les CQP créés.

La liste des CQP validés et la liste des organismes agréés sont tenues à jour par la CPNEF-SV et annexées au présent accord.

Article 2 Création des CQP

La décision de créer, renouveler ou abroger un CQP est prise par la CPNEF-SV, à la majorité des deux collègues (employeurs et salariés).

Pour ce faire, la CPNEF-SV s'appuiera en particulier sur les avis et travaux de l'Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications du Spectacle Vivant, de l'AFDAS, de l'ANPE réseau culture spectacle, de la Commission Professionnelle Consultative du Spectacle Vivant, des différents Ministères concernés, d'experts et de personnalités qualifiées.

Pour créer ou renouveler un CQP, la CPNEF-SV doit, sur la base d'un rapport d'opportunité, constater l'existence :

- d'un besoin de qualification non couvert par les formations certifiantes existantes et/ou complémentaires à celles-ci,
- de possibilités d'emplois suffisantes,
- d'un besoin de qualification suffisamment durable pour l'emploi et la filière considérée.

Article 3 Mise en œuvre des CQP

Toute décision de création d'un CQP doit s'appuyer sur un cahier des charges qui a pour objet de définir les conditions administratives, pédagogiques, logistiques et financières qui accompagnent sa création et sa mise en œuvre et qui précise obligatoirement :

- * la qualification et la dénomination de la certification visées,
- * le référentiel de compétences du métier ou de l'emploi visé comportant ses conditions d'exercice,
- * le contenu de la formation, sa durée, ses modalités de suivi, et les conditions de mise en œuvre du CQP,
- * le référentiel de certification précisant les contenus et modalités d'évaluation et de validation des connaissances et des aptitudes professionnelles,
- * le public visé, les pré-requis, les modalités de sélection des stagiaires et les effectifs par session,
- * les modalités de prise en compte de la formation initiale,
- * les conditions et les modalités d'accès au CQP par la VAE,
- * l'organisation de l'alternance et du tutorat pour la préparation des CQP en apprentissage et en contrat de professionnalisation,
- * les modalités pratiques de la formation, son coût et ses modes de financement.

Les CQP créés devront faire l'objet d'une demande d'inscription au Répertoire National des Certifications Professionnelle selon les conditions fixées par la Commission Nationale des Certifications Professionnelles.

Pour pouvoir préparer un CQP, un organisme de formation, public ou privé, doit obtenir au préalable l'agrément de la CPNEF-SV sur la base du cahier des charges précité.

A l'issue de la délivrance des CQP, les organismes de formations doivent adresser à la CPNEF-SV un bilan comportant notamment :

- le profil de chaque stagiaire (âge, qualification antérieure, domiciliation),
- les modalités de préparation du CQP de chaque stagiaire (session de formation des cours, VAE partielle ou totale, alternance, formation initiale ou continue, mode de financement, etc.),
- le nom des entreprises employeurs dans le cas de formation en alternance,
- un compte-rendu des épreuves, les notes obtenues et l'avis du jury.

Article 4 Délivrance des CQP

Le CQP est délivré par l'organisme de formation, agréé par la CPNEF-SV, au nom de la branche du spectacle vivant, aux stagiaires ayant satisfait aux épreuves d'évaluation des connaissances et des aptitudes professionnelles prévues par le cahier des charges.

L'organisme de formation agréé au titre de la préparation d'un CQP se charge des modalités relatives à l'organisation des sessions d'examen.

Un certificat d'obtention du CQP est remis au candidat reçu.

Article 5 Durée des CQP, renouvellement, modification et suppression

Chaque CQP est créé pour une durée de cinq ans.

Au terme de cette période initiale de cinq ans, le CQP est soit :

1- Reconduit par la CPNEF-SV pour une durée de cinq ans renouvelables, après présentation d'un bilan des résultats du CQP, et, de la présentation d'une note d'opportunité qui fait notamment état du suivi de l'évolution de la qualification, du métier ou de l'emploi concerné,

2- Reconduit par la CPNEF-SV après modifications du référentiel de compétences du métier ou de l'emploi concerné, et du référentiel de formation, pour une durée de cinq ans renouvelable.

Les modifications sont appliquées à tous les cycles de formation débutants après décision de la CPNEF-SV.

3- Supprimé par décision de la CPNEF-SV, après étude du bilan et d'une note d'opportunité auquel cas les actions de formation en cours seront menées à leur terme jusqu'à délivrance des CQP.

Article 6 Champ d'application

Le champ d'application est le territoire français (métropole et départements d'outre-mer),

Le champ d'application professionnel est constitué de l'ensemble des salariés et des entreprises qui relèvent des secteurs d'activités du spectacle vivant identifié généralement dans la nomenclature d'activités française par les codes NAF en vigueur au 1^{er} janvier 2003 suivants : 923A, 923B, 923D, 923K.

Article 7 Durée de l'accord

Le présent accord prend effet au jour de la signature, pour une durée indéterminée.

Il peut faire l'objet d'une demande de modification ou de résiliation, formulée par une ou plusieurs organisations syndicales signataires, sous réserve d'un préavis de six mois, à compter de la notification à toutes les parties signataires par lettre recommandée avec avis de réception, de la demande de modification ou de résiliation.

Article 8 Litiges et contrôles

Les difficultés d'application du présent accord seront soumises aux partenaires sociaux signataires du présent accord.

Article 9 Extension de l'accord

Le présent accord fera l'objet d'une procédure d'extension. Les signataires conviennent de fixer son entrée en vigueur à la date d'extension de l'accord.

* * *

Paris, le 11 décembre 2007

Annexe n °2 - L'offre de formation relative aux CQP et CCP retenus

1 – Accroche levage, structure et travail en hauteur

- Tableau de synthèse
- L'offre de formation accroche levage, structure et travail en hauteur

2 – Electricité

- Tableau de synthèse
- L'offre de formation électricité

3 – Sécurité

- Tableau de synthèse
- L'offre de formation sécurité

4 – Booker / chargé de diffusion

- Tableau de synthèse
- L'offre de formation booker / chargé de diffusion

1- Accroche Levage, structure et travail en hauteur

Tableau de synthèse

Intitulé Formation	Organisme de formation	Durée	Coût
Accroche levage			
1) Rigging – Accroche et levages des ponts et grils provisoires dans le spectacle vivant	CFPTS	40 jours	10 300 €
2) Rigging pour le spectacle	AXIOMS	15 jours	3 700 €
3) Prévention des risques liés au travail en hauteur et à la conduite des équipements servant au levage de charge	PREVA	10 jours	1 980 €
4) Accroche et levage I + travail en hauteur sécurité passive	ADAMS	5 jours	1 416 €
5) Techniques d'accroche levage et évolution en hauteur	AXIOMS	5 jours	1 050 €
6) Accroche levage - machinerie contrebalancée autorisation de conduite	CFPTS	5 jours	920 €
7) Accroche levage - moteurs et ponts autorisation de conduite	CFPTS	5 jours	920 €
8) Accroche et levage Théâtre - machinerie contrebalancée	ADAMS	3 jours	714 €
9) Accroche et levage I	ADAMS	3 jours	736 €
10) Accroche et levage II	ADAMS	3 jours	/ devis
Montage structures			
11) Technicien polyvalent en structures scéniques provisoires	PREVA	20 jours	5 440 €
12) Pratique et théorie des structures	ARTEK	10 jours	2 500 €
13) Pratique et théorie des échafaudages	ARTEK	5 jours	1 100 €
14) Echafaudages fixes et roulants	PREVA	5 jours	1 350 €
15) Montage échafaudages fixes et roulants	ADAMS	3 jours	650 €
16) Montage échafaudages fixes	ADAMS	2 jours	500 €
17) Montage échafaudages roulants	ADAMS	2 jours	500 €
Travail en hauteur			
18) Technicien cordiste travaux sur cordes et techniques appliquées	IFTH	20 jours	4 352,20 €
19) Pratique et théorie des EPI contre les chutes de hauteur	ARTEK	3 jours	590 €
20) Technicien cordiste	CFPTS	10 jours	2 540 €
21) Travail en hauteur - sécurité active	ADAMS	5 jours	/ devis
22) Travail en hauteur - sécurité passive	ADAMS	3 jours	736 €

L'offre de formation accroche levage, structure et travail en hauteur

Accroche levage

Intitulé de la formation	1) Rigging – Accroche et levages des ponts et grils provisoires dans le spectacle vivant
Organisme de formation	CFPTS Bagnolet Centre de Formation Professionnelle aux Techniques du Spectacle 92, avenue Gallieni 93170 Bagnolet Tel : 01.48.97.25.16 / Fax : 01.48.97.19.19 contact@cfpts.com / www.cfpts.com
Objectifs	Être capable de lire les plans, de réaliser l'implantation et le débit d'une structure de poutres. Etre capable d'effectuer le montage et le démontage, y compris les points d'accroche en charpente, en toute sécurité. Etre capable de prévenir tous risques d'accidents liés au levage et à l'accroche.
Pré-requis	Bonne connaissance du matériel de levage.
Public	Techniciens de spectacle se destinant à la réalisation des installations complexes de ponts et grils provisoires en tournées ou en salles.
Validation	/
Durée	40 jours (280 heures)
Nombre stagiaires	10
Coûts	10 300 €

Intitulé de la formation	2) Rigging pour le spectacle
Organisme de formation	AXIOMS 151, avenue Antoine de Saint Exupéry 31400 Toulouse 06 25 82 05 34 axioms.formation@wanadoo.fr / http://www.axioms.fr
Objectifs	Etudier les problématiques de mécanique et résistance des matériaux appliqués aux éléments de structures utilisés dans le spectacle. Gérer la préparation d'une implantation. Approfondir la mise en place des points d'accroche des moteurs de levage d'une manière autonome et en toute sécurité. Maîtriser les EPI et méthodes de progression indispensables aux contraintes du métier de rigger.
Pré-requis	/
Public	Tous techniciens voulant se spécialiser dans le métier de rigger, spécialiste de l'accroche et du levage de matériel technique : structures aluminium, clusts de son, artistes. Cette formation correspond à la fois aux techniciens souhaitant s'orienter dans le métier ou à ceux, confirmés, souhaitant valider leurs acquis et compétences. Un certificat d'aptitudes valide est exigé dans les techniques d'accroche et levage et le travail en hauteur.
Validation	/
Durée	15 jours (105 heures)
Nombre stagiaires	De 6 à 10 maximum.
Coûts	3 700 €

Intitulé de la formation	3) Prévention des risques liés au travail en hauteur et à la conduite des équipements servant au levage de charges
Organisme de formation	PREVA Château La Grave 36 route de Cénac 33880 Saint Caprais de Bordeaux Tel / Fax : 05 56 94 77 68 preva2@wanadoo.fr / www.preva.fr
Objectifs	Maîtriser les caractéristiques des équipements de travail constituant une installation servant au levage de charges. Assurer la sécurité des personnes et des biens. Assurer le respect des dispositions réglementaires et normatives applicables pour l'utilisation des équipements de travail servant au levage des charges. Connaître les principes de prévention applicables aux domaines : du travail en hauteur, de l'accroche et du levage de charges. Maîtriser les bases théoriques et pratiques pour le montage, le démontage, la vérification et l'utilisation des échafaudages roulants. Justifier d'une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées et aux procédures de sauvetage, dans le domaine du travail en hauteur. Justifier d'une formation adéquate pour permettre à l'employeur de délivrer au personnel, l'autorisation de conduite des équipements de travail servant au levage.
Pré-requis	/
Public	Techniciens, régisseurs, ayant en charge la réalisation d'accroche et étant amenés à travailler en hauteur. Personnels chargés de la conduite d'équipements de travail servant au levage de charges.
Validation	/
Durée	10 jours (70 heures)
Nombre stagiaires	8 personnes
Coûts	1 980 €

Intitulé de la formation	4) Accroche levage 1 + travail en hauteur – sécurité passive
Organisme de formation	ADAMS Formation 12, rue de Lescure, 33 000 Bordeaux Tel : 05-56-51-90-30 / Fax : 05-57-85-51-65 info@adamsformation.com / www.adamsformation.com
Objectifs	Maîtriser les techniques d'accroche et de levage. Evaluer les risques d'accidents. Préparation à l'habilitation au travail en hauteur (sécurité passive) et au montage de gril technique.
Pré-requis	/
Public	Techniciens du spectacle confrontés à la nécessité du travail en hauteur.
Validation	Attestation de stage. Préconisation d'habilitation au travail en hauteur sécurité passive et à l'accroche levage 1.
Durée	5 jours (35 heures)
Nombre stagiaires	10
Coûts	1 416 €

Intitulé de la formation	5) Techniques d'Accroche Levage et Evolution en Hauteur
Organisme de formation	AXIOMS 151, avenue Antoine de Saint Exupéry 31400 Toulouse 06 25 82 05 34 axioms.formation@wanadoo.fr / http://www.axioms.fr
Objectifs	Sensibiliser le personnel aux risques représentés par le travail en hauteur et l'accroche du matériel scénique. Approfondir ses connaissances sur les différents types de matériel de levage et leur fonctionnement. Mettre en œuvre les méthodes, les connaissances techniques et les procédures réglementaires permettant d'effectuer un travail en hauteur, en toute sécurité, sur ligne de vie équipée sur grill autoporté ou suspendu.
Pré-requis	/
Public	Cette formation s'adresse à tout technicien chargé de la préparation ou de l'exécution de montage de structures "spectacle" type poutre treillis spatiale aluminium.
Validation	/
Durée	5 jours (35 heures)
Nombre stagiaires	De 6 à 10 personnes.
Coûts	1 050 €

Intitulé de la formation	6) Accroche levage – machinerie contrebalancée – autorisation de conduite
Organisme de formation	CFPTS Bagnolet Centre de Formation Professionnelle aux Techniques du Spectacle 92, avenue Gallieni 93170 Bagnolet Tel : 01.48.97.25.16 / Fax : 01.48.97.19.19 contact@cfpts.com / www.cfpts.com
Objectifs	Être capable de prévenir tous risques d'accidents liés au levage et à l'accroche afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'autorisation de conduite correspondante.
Pré-requis	Expérience professionnelle au cintre ou à la machinerie (avec pratique du cintre) d'au moins deux ans (si le candidat ne possède pas cette expérience, possibilité de dérogation après étude du dossier de candidature et lettre de motivation justifiée) ou personnes ayant suivi la formation Technique du plateau - machinerie scénique du CFPTS ou équivalent.
Public	Responsables d'opérations de levage faisant appel à la machinerie contrebalancée : techniciens de plateau, machinistes, régisseurs, directeurs techniques.
Validation	/
Durée	5 jours (35 heures)
Nombre stagiaires	10
Coûts	920 €

Intitulé de la formation	7) Accroche et levage – moteurs et ponts – autorisation de conduite
Organisme de formation	CFPTS Bagnolet Centre de Formation Professionnelle aux Techniques du Spectacle 92, avenue Gallieni 93170 Bagnolet Tel : 01.48.97.25.16 / Fax : 01.48.97.19.19 contact@cfpts.com / www.cfpts.com
Objectif	Être capable de prévenir tous risques d'accidents liés au levage et à l'accroche afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'autorisation de conduite correspondante.
Pré-requis	Expérience professionnelle du levage des structures d'au moins deux ans (si le candidat ne possède pas cette expérience, possibilité de dérogation après étude du dossier de candidature et lettre de motivation justifiée).
Public	Responsables d'opérations de levage faisant appel aux structures tridimensionnelles motorisées : techniciens de plateau, machinistes, régisseurs, responsables d'accroche, directeurs techniques.
Validation	/
Durée	5 jours (35 heures)
Nombre stagiaires	10
Coûts	920 €

Intitulé de la formation	8) Accroche et levage théâtre – Machinerie contrebalancée
Organisme de formation	ADAMS Formation 12, rue de Lescure, 33 000 Bordeaux Tel : 05-56-51-90-30 / Fax : 05-57-85-51-65 info@adamsformation.com / www.adamsformation.com
Objectifs	Maîtriser les techniques de mise en œuvre de la machinerie contrebalancée dans le spectacle vivant. Appréhender les phénomènes mécaniques et physiques induits lors d'une phase de montage conformément à la réglementation. Connaître les limites d'utilisation et les consignes de sécurité liées à l'activité. Préparation à l'autorisation de conduite.
Pré-requis	Pratique de la Machinerie.
Public	Techniciens du Spectacle ayant à mettre en œuvre des installations simples d'accroche et de levage sur un équipement de machineries contrebalancées motorisées et/ou manuelles.
Validation	Attestation de stage. Préconisation d'habilitation à l'accroche levage-théâtre et à autorisation de conduite.
Durée	3 jours (21 heures)
Nombre stagiaires	10
Coûts	714 €

Intitulé de la formation	9) Accroche et levage I
Organisme de formation	ADAMS Formation 12, rue de Lescure, 33 000 Bordeaux Tel : 05-56-51-90-30 / Fax : 05-57-85-51-65 info@adamsformation.com / www.adamsformation.com
Objectifs	Etre capable de calculer et vérifier les contraintes de charge d'une structure simple dans le respect des normes du constructeur et de la législation des ERP, d'évaluer les risques d'accidents. Maîtriser les techniques d'accroche et de levage d'une structure simple et d'un sous gril, sa mise en sécurité dans le respect des principes sécuritaires des ERP.
Pré-requis	/
Public	Techniciens du spectacle ou de l'événementiel ayant à mettre en œuvre des installations simples d'accroche et de levage et de préférence habilités en travail en hauteur.
Validation	Attestation de stage. Préconisation d'habilitation à l'accroche levage I.
Durée	3 jours (21 heures)
Nombre stagiaires	10
Coûts	736 €

Intitulé de la formation	10) Accroche et levage II
Organisme de formation	ADAMS Formation 12, rue de Lescure, 33 000 Bordeaux Tel : 05-56-51-90-30 / Fax : 05-57-85-51-65 info@adamsformation.com / www.adamsformation.com
Objectifs	Etre capable d'utiliser les techniques d'accroche en charpente et les techniques de levage dans le cadre d'installations de structures complexes et dans le respect des normes du constructeur et de la législation des ERP. Connaître les principes de calculs de charge et de contrainte d'un gril et d'un sous gril sur Hi-Tower, sa mise en sécurité en considérant la nature de l'environnement dans le cadre de montage de structure extérieure, et utiliser les moyens électriques de levage.
Pré-requis	/
Public	Techniciens du spectacle ayant à mettre en œuvre des systèmes d'accroche et de levage complexes, connaissant les bases d'installations de structures simples (accroche levage 1), habilités en travail en hauteur et possesseur de l'autorisation de conduite CACES 3B.
Validation	Attestation de stage. Préconisation d'habilitation à l'accroche levage II.
Durée	3 jours (21 heures)
Nombre stagiaires	10
Coûts	/ devis formation

Montage structures

Intitulé de la formation	11) Technicien polyvalent en structures scéniques provisoires
Organisme de formation	PREVA Château La Grave 36 route de Cénac 33880 Saint Caprais de Bordeaux Tel / Fax : 05 56 94 77 68 preva2@wanadoo.fr / www.preva.fr
Objectifs	Assurer la sécurité des personnes et des biens. Connaître les principes de prévention applicables aux domaines : du travail en hauteur, de l'accroche et du levage de charges. Etre capable d'identifier et évaluer les risques liés au travail en hauteur, au montage, démontage et exploitation des structures scéniques provisoires. Identifier, hiérarchiser et mettre en œuvre les mesures de prévention adéquates. Justifier d'une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées et aux procédures de sauvetage, dans le domaine du travail en hauteur. Justifier d'une formation adéquate pour permettre à l'employeur de délivrer au personnel l'autorisation de conduite des équipements de travail servant au levage. Justifier d'une préparation à l'habilitation électrique B1 B1V pour permettre à l'employeur de délivrer au personnel l'habilitation adaptée à la catégorie professionnelle et à la nature des travaux devant être exécutés par le salarié. Justifier d'une formation spécifique, relative au montage, démontage et à l'exploitation des échafaudages de pied et roulant.
Pré-requis	/
Public	Techniciens, régisseurs, ayant en charge la réalisation d'accroche et étant amenés à travailler en hauteur. Personnels chargés de la conduite d'équipements de travail servant au levage de charges. Personnels chargés des montages, démontages et exploitation des structures, grils techniques et scènes provisoires.
Validation	/
Durée	20 jours (140 heures)
Nombre stagiaires	8
Coûts	5 440 €

Intitulé de la formation	12) Pratique et théorie des structures
Organisme de formation	ARTEK Formations 2 bd Gaston Doumergue 44200 Nantes Tel : 02 51 86 47 84 / Fax : 02 40 74 77 56 contact@artek-formations.fr / www.artek-formations.fr
Objectifs	Etre capable de prévenir tout risque d'accident lié à la réalisation de points d'accroches destinés à la suspension d'équipements de spectacles (décors, structures, enceintes acoustiques, écrans) et à leur suspension au-dessus des personnes.
Pré-requis	/
Public	Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services, agents de collectivités territoriales ou techniciens de lieux aménagés pour les représentations publiques.
Validation	/
Durée	10 jours (70 heures)
Nombre stagiaires	/
Coûts	2 500 €

Intitulé de la formation	13) Pratique et théorie des échafaudages
Organisme de formation	ARTEK Formations 2 bd Gaston Doumergue 44200 Nantes Tel : 02 51 86 47 84 / Fax : 02 40 74 77 56 contact@artek-formations.fr / www.artek-formations.fr
Objectifs	Etre capable d'effectuer le montage, le démontage et le colisage du matériel, en appliquant les obligations normatives, réglementaires et les règles de l'art, de contrôler les échafaudages montés pour le spectacle.
Pré-requis	/
Public	Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services, agents de collectivités territoriales ou techniciens de lieux aménagés pour les représentations publiques.
Validation	/
Durée	5 jours (35 heures)
Nombre stagiaires	/
Coûts	1 100 €

Intitulé de la formation	14) Echafaudages fixes et roulants
Organisme de formation	PREVA Château La Grave 36 route de Cénac 33880 Saint Caprais de Bordeaux Tel / Fax : 05 56 94 77 68 preva2@wanadoo.fr / www.preva.fr
Objectifs	Justifier d'une formation spécifique, relative au montage, démontage et à l'exploitation des échafaudages de pied et roulant (conformément au Décret 2004-924 du 1 ^{er} septembre 2004 et au référentiel de compétences édicté par la recommandation R 408 de la CNAMTS. Maîtriser les techniques relatives aux ouvrages spécifiques du spectacle et de l'événementiel (scènes, tours de levage, régies...)
Pré-requis	/
Public	Personnels chargés des montages, démontages et exploitation des échafaudages fixes et roulants.
Validation	/
Durée	5 jours (35 heures)
Nombre stagiaires	8
Coûts	1 350 €

Intitulé de la formation	15) Montage échafaudages fixes et roulants
Organisme de formation	ADAMS Formation 12, rue de Lescure, 33 000 Bordeaux Tel : 05-56-51-90-30 / Fax : 05-57-85-51-65 info@adamsformation.com / www.adamsformation.com
Objectifs	Etre capable d'acquérir les compétences opérationnelles pour monter et démonter des échafaudages dans le respect des règles de sécurité et de prévention dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie, de l'événementiel. Ce stage répond à l'obligation de formation prévue par le décret n° 2004-924 du 1 ^{er} septembre 2004 et la recommandation CNAMTS R408.
Pré-requis	Certificat médical d'aptitude à la formation obligatoire
Public	Technicien expérimenté
Validation	Attestation de stage. Préconisation d'habilitation au montage d'échafaudages fixes et roulants
Durée	3 jours (21 heures)
Nombre stagiaires	10
Coûts	650 €

Intitulé de la formation	16) Montage échafaudages fixes
Organisme de formation	ADAMS Formation 12, rue de Lescure, 33 000 Bordeaux Tel : 05-56-51-90-30 / Fax : 05-57-85-51-65 info@adamsformation.com / www.adamsformation.com
Objectifs	Etre capable d'acquérir les compétences opérationnelles pour monter et démonter des échafaudages dans le respect des règles de sécurité et de prévention dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie, de l'événementiel.
Pré-requis	Certificat médical d'aptitude à la formation obligatoire
Public	Tout personnel intervenant désirant maîtriser le montage démontage d'échafaudage fixe conformément à la recommandation de la CNAM et l'utilisation du harnais.
Validation	Attestation de stages. Un visa d'aptitude sera délivré au stagiaire qui aura participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation physique, théorique et pratique favorable.
Durée	2 jours (14 heures)
Nombre stagiaires	10
Coûts	500 €

Intitulé de la formation	17) Montage échafaudages roulants
Organisme de formation	ADAMS Formation 12, rue de Lescure, 33 000 Bordeaux Tel : 05-56-51-90-30 / Fax : 05-57-85-51-65 info@adamsformation.com / www.adamsformation.com
Objectifs	Maîtriser les techniques de montage et de démontage d'échafaudage en sécurité. Connaître et savoir utiliser le harnais de sécurité. Acquérir les différentes techniques de vérification et entretien de son matériel. Ce stage répond à l'obligation de la formation prévue par le décret n° 2004-924 du 1 ^{er} septembre 2004 et la recommandation CNAMTS R408.
Pré-requis	Certificat médical d'aptitude à la formation obligatoire.
Public	Tout personnel intervenant désirant maîtriser le montage démontage d'échafaudage roulant (de moins de 30 mètres) conformément à la recommandation de la CNAM et l'utilisation du harnais.
Validation	Attestation de stages. Un visa d'aptitude sera délivré au stagiaire qui aura participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation physique, théorique et pratique favorable.
Durée	2 jours (14 heures)
Nombre stagiaires	10
Coûts	500 €

Travail en hauteur

Intitulé de la formation	18) Technicien cordiste (CQP) : Travaux sur cordes et techniques appliquées
Organisme de formation	IFTH Institut Technique de Formation en Hauteur 1, rue de Noël Pons 92 000 Nanterre Tel : 01 47 82 34 91 / Fax : 01 56 83 98 17 contact@ifth.com / www.ifth.com
Objectif	Permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances de base du travail sur cordes. L'acquisition de ces notions et gestes permet une réflexion active du technicien sur la gestion quotidienne de sa sécurité afin d'affiner la qualité et la sécurité sur chantiers. Préparation Certificat de Qualification Professionnelle cordiste (CQP)
Pré-requis	Avoir une bonne condition physique, ne pas présenter de contre-indications à la pratique du travail en hauteur et du port du harnais, disposer d'un certificat médical d'aptitude de la médecine du travail pour ce type de travaux, maîtrise du français, sauveteurs secouristes du travail, maîtrise du français.
Public	Personnel technicien cordiste
Validation	CQP Technicien cordiste
Durée	20 jours (140 heures)
Nombre stagiaires	6 personnes - Stage en INTER / INTRA
Coûts	4 352.20 €

Intitulé de la formation	19) Pratique et théorie des EPI contre les chutes de hauteur
Organisme de formation	ARTEK Formations 2 bd Gaston Doumergue 44200 Nantes Tel : 02 51 86 47 84 / Fax : 02 40 74 77 56 contact@artek-formations.fr / www.artek-formations.fr
Objectifs	Etre capable d'identifier les situations, les risques et les équipements relatifs aux travaux en hauteur, de circuler sur les structures au moyen de protections individuelles et de se positionner pour le travail en suspension.
Pré-requis	/
Public	Personnels techniques des structures culturelles et agents de collectivités territoriales ayant en charge l'exploitation technique de lieux aménagés pour les représentations publiques.
Validation	/
Durée	3 jours (21 heures)
Nombre stagiaires	/
Coûts	590 €

Intitulé de la formation	20) Technicien cordiste
Organisme de formation	CFPTS Bagnolet Centre de Formation Professionnelle aux Techniques du Spectacle 92, avenue Gallieni 93170 Bagnolet Tel : 01.48.97.25.16 / Fax : 01.48.97.19.19 contact@cfpts.com / www.cfpts.com
Objectif	Être capable d'appliquer les modes opératoires professionnels des travaux sur cordes.
Pré-requis	Avoir une bonne condition physique, ne pas présenter de contre-indications à la pratique du travail en hauteur et du port du harnais.
Public	Tout technicien du spectacle susceptible d'effectuer des travaux en hauteur.
Validation	/
Durée	10 jours (70 jours)
Nombre stagiaires	6
Coûts	2 540 €

Intitulé de la formation	21) Travail en hauteur sécurité active
Organisme de formation	ADAMS Formation 12, rue de Lescure, 33 000 Bordeaux Tel : 05-56-51-90-30 / Fax : 05-57-85-51-65 info@adamsformation.com / www.adamsformation.com
Objectifs	Maîtriser les techniques de travail en hauteur sur cordes. Maîtriser l'accroche de l'artiste en hauteur. Prévenir et analyser les risques professionnels liés à cette activité. Connaître les procédures élémentaires de sauvetage sur corde. Obtenir les compétences nécessaires au travail en hauteur sécurité active : travail exécuté à partir de points d'accroche complexes.
Pré-requis	Connaître les bases du travail en hauteur et pratiquer régulièrement et/ou avoir suivi la formation travail en hauteur sécurité passive.
Public	Techniciens du spectacle confrontés à la nécessité du travail en hauteur.
Validation	Attestation de stage. Préconisation d'habilitation au travail en hauteur sécurité active.
Durée	5 jours (35 heures)
Nombre stagiaires	10
Coûts	/

Intitulé de la formation	22) Travail en hauteur – sécurité passive
Organisme de formation	ADAMS Formation 12, rue de Lescure, 33 000 Bordeaux Tel : 05-56-51-90-30 / Fax : 05-57-85-51-65 info@adamsformation.com / www.adamsformation.com
Objectifs	Maîtriser les bases techniques de travail en hauteur sur cordes. Prévenir et analyser les risques professionnels liés à cette activité. Obtenir les compétences nécessaires au travail en hauteur sécurité passive : travail exécuté à partir de points d'accroche simples.
Pré-requis	/
Public	Techniciens du spectacle confrontés à la nécessité du travail en hauteur en application du décret n° 2004-924 du 01/09/2004.
Validation	Attestation de stage. Préconisation d'habilitation au travail en hauteur sécurité passive.
Durée	3 jours (21 heures)
Nombre stagiaires	10
Coûts	736 €

2 - Electricité

Tableau de synthèse

Intitulé Formation	Organisme de formation	Durée	Coût
23) Electricité les installations du spectacle	CFPTS	25 jours	4 370 €
24) La distribution électrique	AXIOMS	20 jours	3 500 €
25) Prévention des risques et sécurité des installations électriques provisoires	PREVA	10 jours	1 695 €
26) L'Habilitation électrique spectacle	AXIOMS	5 jours	750 €
27) Branchements électriques du spectacle et de l'évènement - Habilitation électrique BR H1V	ARTEK	5 jours	840 €
28) Distribution électrique et habilitation UTE C 18-510	ADAMS	5 jours	958 €
29) Branchements électriques et préparation à l'habilitation électrique	CFPTS	5 jours	890 €
30) Habilitation électrique H0/B0, H1/B1; BR (18510)	ADAMS	3 jours	628 €
31) Habilitation électrique H1-B1	IFTH	3 jours	540 €
32) Habilitation électrique H0/B0, H1/B1; BR (18530)	ADAMS	2 jours	412 €

L'offre de formations électricité

Intitulé de la formation	23) Electricité les installations du spectacle
Organisme de formation	CFPTS Bagnolet Centre de Formation Professionnelle aux Techniques du Spectacle 92, avenue Gallieni 93170 Bagnolet Tel : 01.48.97.25.16 / Fax : 01.48.97.19.19 contact@cfpts.com / www.cfpts.com
Contenu	Être capable de mettre en œuvre les installations électriques temporaires liées à l'exploitation d'un spectacle ou d'un événement, en toute sécurité, du point de livraison aux circuits terminaux. Être capable de maîtriser les risques électriques, de constater les défauts sur des équipements, de réaliser leur remise en état.
Pré-requis	Bases en algèbre, trigonométrie et électricité.
Public	Techniciens du spectacle depuis plus d'1 an désirant consolider leurs connaissances en électricité dans le cadre de la prévision, l'organisation, la mise en œuvre spécifique des installations et équipements électriques mobiles et temporaires du spectacle vivant.
Validation	/
Durée	25 jours (175 heures)
Nombre stagiaires	10
Coûts	4 370 €

Intitulé de la formation	24) La Distribution Electrique
Organisme de formation	AXIOMS 151, avenue Antoine de Saint Exupéry 31400 Toulouse 06 25 82 05 34 axioms.formation@wanadoo.fr / http://www.axioms.fr
Objectifs	Approfondir ses connaissances sur les lois fondamentales d'électricité. Maîtriser les spécificités et faiblesses des différents "chaînes" d'un réseau électrique spectacle : circuits de puissance, d'éclairage et de sonorisation, réseau informatique ou hf. Choisir et utiliser le matériel adapté pour une installation de spectacle ou de manifestations événementielles. Appliquer les règles de sécurité liées à la protection des personnes et la réglementation des ERP selon leur catégorie. Gérer les différents intervenants lors de la préparation et de la réalisation de travaux.
Pré-requis	/
Public	Cette formation s'adresse aux régisseurs techniques, régisseurs généraux ou directeurs techniques chargés de concevoir et de mettre en œuvre des montages en sécurité dans tous types d'ERP : salle de spectacle, chapiteaux, plein air
Validation	/
Durée	20 jours (140 heures)
Nombre stagiaires	Maximum 10 personnes.
Coûts	3 500 €

Intitulé de la formation	25) Prévention des risques et sécurité des installations électriques provisoires
Organisme de formation	PREVA Château La Grave 36 route de Cénac 33880 Saint Caprais de Bordeaux Tel / Fax : 05 56 94 77 68 preva2@wanadoo.fr / www.preva.fr
Objectifs	Maîtriser les connaissances techniques, pratiques et opérationnelles fondamentales pour intervenir dans le domaine de la basse tension. Mettre en application les prescriptions de sécurité de la publication UTE C 18-510 lors de la réalisation d'installations électriques provisoires. Assurer le respect des dispositions réglementaires et normatives relatives aux différents lieux d'exercices. Identifier et analyser les risques du chantier afin de déterminer des mesures de prévention à mettre en œuvre. Préparation à l'habilitation électrique, niveau visé BR. Etre sauveteur secouriste du travail. Etre capable d'intervenir face à un incendie et justifier de la formation préalable à la désignation « d'équipier de première intervention », ou de personnel chargé de la sécurité incendie, conformément à l'article MS 46 du règlement du 25 juin 1980, modifié (réglementation ERP)
Pré-requis	/
Public	Tout public
Validation	/
Durée	10 jours (70 heures)
Nombre stagiaires	8
Coûts	1 695 €

Intitulé de la formation	26) L'Habilitation Electrique Spectacle
Organisme de formation	AXIOMS 151, avenue Antoine de Saint Exupéry 31400 Toulouse 06 25 82 05 34 axioms.formation@wanadoo.fr http://www.axioms.fr
Contenu	Sensibiliser et former le personnel aux risques inhérents au travail en présence d'électricité et établir une méthodologie pour en assurer la sécurité. Mettre en oeuvre un réseau destiné à l'alimentation électrique d'un spectacle ou d'une manifestation en maîtrisant le matériel spécifique et en respectant les procédures réglementaires. Domaine de tension abordé : Basse Tension, Hors Tension. Niveau proposé : B1, B2, BR ou BC
Public	Cette formation s'adresse aux techniciens du spectacle chargés de concevoir et d'exécuter des travaux, des interventions sur des installations ou des équipements électriques fixes ou temporaires.
Pré requis	
Validation	/
Durée	5 jours (35 heures)
Nombre stagiaires	Maximum 10 personnes.
Coûts	750 €

Intitulé de la formation	27) Branchements électriques du spectacle et de l'évènement – Habilitation électrique BR H1V
Organisme de formation	ARTEK Formations 2 bd Gaston Doumergue 44200 Nantes Tel : 02 51 86 47 84 / Fax : 02 40 74 77 56 contact@artek-formations.fr / www.artek-formations.fr
Objectifs	Etre capable de maîtriser les risques électriques afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'habilitation électrique correspondante.
Pré-requis	/
Public	Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services, agents des collectivités territoriales ou techniciens de lieux aménagés pour les représentations publiques.
Validation	/
Durée	5 jours (40 heures)
Nombre stagiaires	/
Coûts	840 €

Intitulé de la formation	28) Distribution électrique et habilitation UTE C 18-510 (prévention des risques électriques – B0 à B2, BR, BC)
Organisme de formation	ADAMS Formation 12, rue de Lescure, 33 000 Bordeaux Tel : 05-56-51-90-30 / Fax : 05-57-85-51-65 info@adamsformation.com / www.adamsformation.com
Objectifs	Connaître les notions fondamentales en électricité. Acquérir les connaissances liées à l'application des règles de prévention contre les risques d'origine électrique, en adéquation avec le profil de l'apprenant. Aborder les spécificités de la distribution électrique dans le spectacle. Obtenir une préconisation d'habilitation électrique, suivant les prescriptions de l'UTE-C 18510. (Habitations de type H0, B0, B1, BR, B2, BC)
Pré-requis	/
Public	Travailleur, électricien ayant à mettre en place le plan de distribution électrique pour la réalisation d'un spectacle ou d'un évènement spectaculaire.
Validation	/
Durée	5 jours (40 heures)
Nombre stagiaires	10
Coûts	958 €

Intitulé de la formation	29) Branchements électriques et préparation à l'habilitation électrique
Organisme de formation	CFPTS Bagnolet Centre de Formation Professionnelle aux Techniques du Spectacle 92, avenue Gallieni 93170 Bagnolet Tel : 01.48.97.25.16 / Fax : 01.48.97.19.19 contact@cfpts.com / www.cfpts.com
Objectif	Être capable de maîtriser les risques électriques afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'habilitation électrique correspondante.
Pré-requis	Bonnes bases en électricité.
Public	Electriciens réalisant des travaux en basse tension.
Validation	/
Durée	5 jours (35 heures)
Nombre stagiaires	10
Coûts	890 €

Intitulé de la formation	30) Habilitation électrique 18510 (prévention des risques électriques B0, B1, BR, B2, BC)
Organisme de formation	ADAMS Formation 12, rue de Lescure, 33 000 Bordeaux Tel : 05-56-51-90-30 / Fax : 05-57-85-51-65 info@adamsformation.com / www.adamsformation.com
Objectifs	Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'électricité et des risques présentés. Acquérir les connaissances nécessaires pour la réalisation d'installations permanentes ou éphémères en appliquant les consignes de sécurité. Préparer l'habilitation électrique suivant les prescriptions de l'UTE-C 18-510 (Habitations de type B1, BR, B2, BC)
Pré-requis	Connaître les bases fondamentales du courant continu et alternatif, la loi d'ohm.
Public	Techniciens ayant des connaissances de base en électricité ou une bonne expérience pratique, chargés d'exécuter des travaux ou des interventions ou d'effectuer des manœuvre sur des ouvrages électriques dans le domaine de la basse tension, hors tension ou au voisinage.
Validation	/
Durée	3 jours (21 heures)
Nombre stagiaires	10
Coûts	628 €

Intitulé de la formation	31) Habilitation électrique H1-B1
Organisme de formation	IFTH Institut Technique de Formation en Hauteur 1, rue de Noël Pons 92 000 Nanterre 01 47 82 34 91 01 56 83 98 17 contact@ifth.com http://www.itfh.com
Objectif	Etre capable d'exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse tension et/ou haute tension (3 jours).
Pré-requis	/
Contenu	Contexte réglementaire Rappel des Notions d'électricité Risque électrique Moyens de prévention, secours Appareillage électrique basse tension et haute tension (H1B1 et H2B2) Travaux (H2B2) Test d'évaluation théorique de connaissances
Validation	Validation de stage
Durée	3 jours (21 heures)
Nombre stagiaires	8 à 10
Coûts	540 €

Intitulé de la formation	32) Habilitation électrique 18530 (prévention des risques électriques B0, B1, BR)
Organisme de formation	ADAMS Formation 12, rue de Lescure, 33 000 Bordeaux Tel : 05-56-51-90-30 / Fax : 05-57-85-51-65 info@adamsformation.com / www.adamsformation.com
Objectifs	Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'électricité et des risques présentés. Acquérir les connaissances nécessaires pour l'intervention d'ordre non électrique à proximité d'installations BT en appliquant les consignes de sécurité. Préparer l'habilitation électrique suivant les prescriptions de l'UTE-C 18-530.
Pré-requis	Connaître les bases fondamentales du courant continu et alternatif, la loi d'ohm.
Public	Tout personnel non électricien, chargé d'exécuter des travaux d'ordre non électrique en environnement de pièces nues sous tension ou d'accéder à des locaux d'accès réservés aux électriciens.
Validation	/
Durée	2 jours (14 heures)
Nombre stagiaires	10
Coûts	412 €

3 - Sécurité

Tableau de synthèse

Intitulé Formation	Organisme de formation	Durée	Coût
33) La sécurité pour le personnel technique et d'accueil d'un lieu de spectacle vivant	CFPTS	5 jours	sur devis formation en entreprise
34) Gestion des risques du spectacle et de l'événementiel	PREVA	5 jours	745 €
35) La prévention des risques professionnels	AXIOMS	4 jours	600 €
36) Sensibilisation à la prévention des risques professionnels dans le spectacle et l'événement	ARTEK	2 jours	350 €
37) Disposition de prévention des risques auditifs	NACRE	1 jour	260 €
38) Sensibilisation à la sécurité des lieux accueillant du public	NACRE	1 jour	260 €
39) Présentation et sensibilisation à la prévention des risques	ARTEK	1 jour	230 €

L'offre de formation sécurité

Intitulé de la formation	33) La sécurité pour le personnel technique et d'accueil d'un lieu de spectacle vivant
Organisme de formation	CFPTS Bagnolet Centre de Formation Professionnelle aux Techniques du Spectacle 92, avenue Gallieni 93170 Bagnolet Tel : 01.48.97.25.16 / Fax : 01.48.97.19.19 contact@cfpts.com / www.cfpts.com
Objectif	Être capable d'identifier les risques et de mettre en place la prévention des risques professionnels, organiser collectivement la sécurité du public et du personnel par l'application des réglementations et des consignes. Procéder à l'évacuation du public.
Pré-requis	Occuper un poste technique et /ou d'accueil en spectacle.
Public	Salariés choisis par le chef d'établissement. Salariés techniciens participant aux spectacles, salariés en contact avec le public.
Validation	/
Durée	5 jours (40 heures)
Nombre stagiaires	12
Coûts	Sur devis / formation en entreprise

Intitulé de la formation	34) Gestion des risques du spectacle et de l'événementiel
Organisme de formation	PREVA Château La Grave 36 route de Cénac 33880 Saint Caprais de Bordeaux Tel / Fax : 05 56 94 77 68 preva2@wanadoo.fr / www.preva.fr
Objectifs	Organiser la sécurité et la sûreté des biens et des personnes. Assurer l'observation des dispositions législatives et réglementaires relatives à la prévention des risques professionnels, à la sécurité et la sûreté du public et des biens.
Pré-requis	
Public	Responsables techniques et administratifs d'une organisation.
Validation	/
Durée	5 jours (40 heures)
Nombre stagiaires	10
Coûts	745 €

Intitulé de la formation	35) La Prévention des Risques Professionnels dans le Spectacle
Organisme de formation	AXIOMS 151, avenue Antoine de Saint Exupéry 31400 Toulouse 06 25 82 05 34 axioms.formation@wanadoo.fr / http://www.axioms.fr
Objectifs	Sensibiliser les techniciens et l'encadrement aux risques professionnels pour inscrire les équipes d'une entreprise dans une démarche de prévention. Elaborer un système préventif efficace et fiable. Le transcrire sur le document unique. Mettre en place les processus de contrôle et d'améliorations du plan de prévention afin de répondre aux exigences du Code du Travail.
Pré-requis	/
Public	Cette formation s'adresse aux employeurs, à l'encadrement et aux techniciens souhaitant intégrer une démarche de prévention au sein de leur entreprise ou sur des interventions extérieures.
Validation	/
Durée	4 jours (28 heures)
Nombre stagiaires	Maximum 10 personnes.
Coûts	600 €

Intitulé de la formation	36) Sensibilisation à la prévention des risques professionnels dans le spectacle et l'événement
Organisme de formation	ARTEK Formations 2 bd Gaston Doumergue 44200 Nantes Tel : 02 51 86 47 84 / Fax : 02 40 74 77 56 contact@artek-formations.fr / www.artek-formations.fr
Objectifs	Acquérir les connaissances de base pour gérer l'ensemble des aspects relatifs à la sécurité. Identifier les intervenants en matière de prévention. Analyser les risques professionnels dans le spectacle et l'événement. Comprendre la philosophie des textes de référence.
Pré-requis	/
Public	Personnes chargées de la technique et de l'administration dans les secteurs du spectacle, du patrimoine et de l'événement.
Validation	/
Durée	2 jours (14 heures)
Nombre stagiaires	/
Coûts	350 €

Intitulé de la formation	37) Disposition de prévention des risques auditifs
Organisme de formation	NACRe Rhône Alpes 50 cours de la République 69100 Villeurbanne Tél. 04 72 77 84 30 / T. 04 78 39 01 05 / Fax. 04 72 77 84 39 formation@la-nacre.org / www.la-nacre.org
Objectifs	Faire face aux obligations réglementaires
Pré-requis	/
Public	/
Validation	/
Durée	1 journée (7 heures)
Nombre stagiaires	/
Coûts	260 €

Intitulé de la formation	38) Sensibilisation à la sécurité des lieux accueillant du public
Organisme de formation	NACRe Rhône Alpes 50 cours de la République 69100 Villeurbanne Tél. 04 72 77 84 30 / T. 04 78 39 01 05 / Fax. 04 72 77 84 39 formation@la-nacre.org / www.la-nacre.org
Objectifs	Participer à prévenir les risques d'un lieu recevant du public Aider à l'application des textes juridiques
Pré-requis	/
Public	/
Validation	/
Durée	1 journée (7 heures)
Nombre stagiaires	/
Coûts	260 €

Intitulé de la formation	39) Présentation et sensibilisation à la prévention des risques
Organisme de formation	ARTEK Formations 2 bd Gaston Doumergue 44200 Nantes Tel : 02 51 86 47 84 / Fax : 02 40 74 77 56 contact@artek-formations.fr / www.artek-formations.fr
Objectifs	Acquérir les connaissances de base pour gérer l'ensemble des aspects relatifs à la sécurité. Identifier les intervenants en matière de prévention. Analyser les risques professionnels dans le spectacle et l'événement. Comprendre la philosophie des textes de référence.
Pré-requis	/
Public	Personnes chargées de la technique et de l'administration dans les secteurs du spectacle, du patrimoine et de l'événement.
Validation	/
Durée	1 journée (7 heures)
Nombre stagiaires	/
Coûts	230 €

4 - Booker / chargé de diffusion et communication

Tableau de synthèse

Intitulé Formation	Organisme de formation	Durée	Coût
40) Réussir sa mission de chargé de diffusion	ARTES Formations	10 jours	2 290 €
41) Diffuser un spectacle	ARCADE	8 jours	1 960 €

L'offre de formation booker / chargé de diffusion et communication

Intitulé de la formation	40) Réussir sa mission de chargé(e) de diffusion
Organisme de formation	Artes Formations 6 rue Monteil 44000 Nantes Tel : 02 40 20 35 35 / Fax :02 40 20 35 36 contact@artes-formations.fr / www.artes-formations.fr
Objectifs	Le cycle spécialisé <i>Réussir sa mission de chargé(e) de diffusion (spectacle vivant)</i> conduit les participants à maîtriser toutes les composantes de leur métier en matière : - de positionnement au sein de leur structure et vis-à-vis des partenaires (diffuseurs, financeurs, institutions...) - d'adaptation de leurs techniques de prospection et de négociation - d'organisation du travail et d'efficacité personnelle - de définition des axes et supports de communication.
Programme	Intégrer et assumer sa fonction de chargé(e) de diffusion Techniques de prospection et de négociation Techniques de communication écrite Optimiser son efficacité personnelle Élaborer et présenter ses budgets à partir d'un tableur Utiliser le tableur en fonction base de données pour réaliser des mailings
Pré-requis	La formation est ouverte à toute personne justifiant d'une expérience professionnelle de la diffusion ou de la vente de spectacles vivants.
Public	Le cycle s'adresse aux professionnels chargés de diffusion au sein de compagnies ou de collectifs artistiques. Toutes les disciplines du spectacle vivant sont concernées (théâtre, danse, musiques actuelles, musique « classique », arts de la rue, performances multimédias...)
Validation	/
Durée	10 jours (70 heures)
Nombre stagiaires	12
Coûts	2 290 euros

Intitulé de la formation	41) Diffuser un spectacle <i>A partir de janvier 2010, la formation est scindée en deux modules : Diffuser un spectacle et Argumentation et négociation pour la vente de spectacle.</i>
Organisme de formation	ARCADE Provence-Alpes-Côte d'Azur 6 place Barthélémy Niollon CS 30759 13 617 Aix-en-Provence Cedex 1 Tél : 04 42 21 78 00 / Fax : 04 42 21 78 01 arcade@arcade-paca.com / http://arcade-paca.com
Objectifs	- Analyser le projet artistique pour mieux cibler les diffuseurs potentiels - Élaborer une stratégie et un plan de diffusion - Créer et mettre en place les outils de travail nécessaires à la démarche de diffusion - Identifier les réseaux de diffusion
Programme	Définition d'une stratégie de vente : - L'analyse du projet - Le calcul du prix de vente d'un spectacle en tournée - La création d'un réseau de diffusion - La gestion d'un fichier de programmeurs - L'organisation du plan de travail personnel Environnement juridique de la diffusion : - La validité des contrats : conditions essentielles et inexécution des contrats - La cession des droits d'exploitation d'un spectacle, producteur et organisateur - Le contrat de cession et le contrat de coréalisation : éléments communs et divergences Outils de communication de la diffusion : - Communiquer en direction des directeurs artistiques : rendre lisible une démarche, hiérarchiser l'information dans un dossier artistique, une newsletter... - L'analyse et la rédaction de la fiche technique
Pré-requis	/
Public	Cette formation s'adresse aux personnes en charge de la diffusion au sein d'un lieu, d'une compagnie, d'un groupe ou d'un ensemble musical.
Validation	/
Durée	8 jours (56 heures)
Nombre stagiaires	/
Coûts	1 960 €

Annexe n °3- Formations techniques dans le spectacle vivant : effectif de la dernière promotion et modes de financement
Extraits du répertoire des formations de l'OPMQ-SV

DOMAINE	NIVEAU	INTITULE	RNCP	DIPLOME	TUTELLE	DUREE	FI	FC	CA	CP	VAE	Effectif dernière session	Sources de financement actuel	ORGANISME	CP	VILLE	
REGIE, MACHINERIE, PLATEAU, ACCESSOIRES	V	Accessoiriste réalisateur	oui	Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)	Ministère de l'Éducation nationale	910 h	non	oui	non	oui	oui	12	OPCA-OPACIF	CFPTS	93170	BAGNOLET	
		Agent technique cordiste	oui	Titre RNCP	Ministère de l'Éducation nationale	1 an en contrat de professionnalisation	non	oui	non	oui	oui	24	Région, OPCA-OPACIF	GRETA VIVA 5 - Lycée Jules Aigoud	26150	DIE	
		Assistant technicien du spectacle vivant option machinerie	oui	Titre RNCP			non	non	non	non	non	Pas de session depuis 2-3 ans		STAFF	44470	CARQUEFOU	
		Monteur de structures mobiles	oui	Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)	Ministère de l'Éducation nationale		oui	oui	oui	oui	oui	7	OPCA-OPACIF	Lycée professionnel Merville ASPEC	59660	MERVILLE	
	IV	Technicien des métiers du spectacle option machiniste-constructeur de spectacle	oui	Brevet des métiers d'art (BMA)	Ministère de l'Éducation nationale	2 ans	oui	oui	oui	oui	oui	11 en 2008	Etat	Lycée Jules Verne	78500	SARTROUVILLE	
		Technicien des métiers du spectacle, option machiniste-constructeur de spectacle	oui	Brevet des métiers d'art (BMA)	Ministère de l'Éducation nationale	2 ans	oui	oui	oui	oui	oui	8 en 2008	Etat	Lycée Léonard de Vinci	75015	PARIS	
	III	Chef machiniste	oui	Titre RNCP			525 h	non	oui	non	oui		7	Région, OPCA-OPACIF	Institut supérieur des techniques du spectacle (ISTS)	84000	AVIGNON
		Régisseur de spectacle, option plateau	oui	Titre RNCP			1250 h en alternance	non	non	oui	oui	oui	11	Région, OPCA-OPACIF	AFASAM CFA du spectacle vivant et de l'audiovisuel	93170	BAGNOLET
		Régisseur du spectacle	oui	Titre RNCP			1300 h	non	oui	non	non	non	14	Région, OPCA-OPACIF	Institut supérieur des techniques du spectacle (ISTS)	84000	AVIGNON

	II	Directeur technique de spectacles vivants	oui	Titre RNCP		770h	non	oui	non	non	oui	10	OPCA-OPACIF	CFPTS	93170	BAGNOLET	
		Régie générale	oui	Titre RNCP		910 h	non	oui	non	oui		12	OPCA-OPACIF	CFPTS	93170	BAGNOLET	
	I	Directeur technique des entreprises de spectacle vivant	oui	Titre RNCP		560 h	non	oui	non	non	oui	12	OPCA-OPACIF	Institut supérieur des techniques du spectacle (ISTS)	84000	AVIGNON	
		Directeur technique du spectacle vivant	non	Mastère spécialisé	Ministère de l'Éducation nationale	1 an		oui	oui	non	non		8	OPCA-OPACIF, Etat, Individuel	École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT)	69322	LYON CEDEX 05
	Enseignement Supérieur spécialisé	Régie - Technique du spectacle	non	Diplôme d'établissement	Ministère de la Culture	3 ans		oui	non	non	non		6	Etat	École supérieure d'art dramatique du Théâtre National de Strasbourg (ESAD TNS)	67005	STRASBOURG CEDEX
		Agent technique du spectacle	non	Attestation de stage	Ministère de l'Éducation nationale	1045 h		non	oui	non	non	non	10	Région, OPCA-OPACIF	Greta de la région havraise	76700	HARFLEUR
		Régies techniques du spectacle	non	Attestation de stage		455 h		non	oui	non	non	non	9	OPCA-OPACIF	CFPTS	93170	BAGNOLET
	ND	Régisseur d'équipements de petites salles de spectacle	non	Attestation de stage		889 h		non	oui	non	oui	non	NC	NC	Scènes et Formation - Scaenica	34790	GRABELS
		Régisseur plateau	non	Attestation de stage		2 ans		oui	non	non	non	non	24 en 1ère année, 5 en 2ème année (option plateau)	Etat	GRIM EDIF	69007	LYON
		Technicien du son, lumière et plateau	non	Attestation de stage		800 h		non	oui	non	non	non	12	Région, Assédic	La Cartonnerie REMCA	51100	REIMS
	Technicien polyvalent du spectacle	non	Attestation de stage		805 h		non	oui	non	non	non	14	Région, OPCA-OPACIF	École Klaxon rouge	29750	LOCTUDY	

ECLAIRAGE	V	Assistant technicien du spectacle vivant option lumière	oui	Titre RNCP			non	non	non	non	non	Pas de session depuis 2-3 ans	STAFF	44470	CARQUEFOU	
	IV	Agent technique du spectacle (technicien du spectacle, spécialisé en son et/ou lumière)	oui	Titre RNCP		1603 h (niv. 1), 980 h (niv. 2)	oui	oui		oui	non	7 (session de septembre), 8 (session de mars), 8 (cycle en 2 ans), 8 (contrat de professionnalisation), 15 (Région)	Région, OPCA-OPACIF / Région, OPCA-OPACIF / Région, Individuel / OPCA-OPACIF / Région	ADAMS centre de formation métiers techniques du spectacle	33800	BORDEAUX
		Technicien(ne) du Spectacle Vivant option Lumière	oui	Titre RNCP		1849 heures	non	oui	non	oui	oui	11	Région, OPCA-OPACIF	STAFF	44470	CARQUEFOU
	III	Régie de spectacle option lumière	oui	Diplôme des métiers d'art (DMA)	Ministère de l'Éducation nationale	2 ans	oui	non	non	non	non	14 en 2008	Etat	Lycée technologique privé Claude Daunot	54000	NANCY
		Régie de spectacle, option lumière	oui	Diplôme des métiers d'art (DMA)	Ministère de l'Éducation nationale	2 ans	oui	non	non	non	non	11 en 2008	Etat	Lycée Pasteur	25000	BESANÇON
		Régie de spectacle, option lumière	oui	Diplôme des métiers d'art (DMA)	Ministère de l'Éducation nationale			oui	oui	oui	oui	12	Etat	Lycée Gabriel Guist'Hau	44042	NANTES
		Régisseur de spectacle, option lumière	oui	Titre RNCP		1250 h en alternance ; 1204 h en formation continue	non	oui	oui	oui	oui	23	Région, OPCA-OPACIF	AFASAM CFA du spectacle vivant et de l'audiovisuel	93170	BAGNOLET
	I	Acoustique et éclairage architectural(e) mise en lumière	non	Diplôme d'ingénieur	Ministère de l'Éducation nationale	3 ans	non	non	non	non	non	20	Etat	École Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers (ESIP)	86022	POITIERS CEDEX
		Réalisation lumière	non	Diplôme d'établissement	Ministère de l'Éducation nationale	3 ans	non	non	non	non		6	Etat	École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT)	69322	LYON CEDEX 05

	ND	Assistant technique lumière	non	Attestation de stage	Ministère de l'Éducation nationale	1033 h	non	oui	non	non	non	13 (en 2007)	Région	Greta 87	87031	LIMOGES
		Régisseur lumière	non	Attestation de stage		2 ans	non	non	non	non	non	24 en 1ère année, 10 en 2ème année (option lumière)	Etat	GRIM EDIF	69007	LYON
		Régisseur lumière	non	Attestation de stage		980h	non	oui	non	non	non	NC	NC	Institut des Métiers du Spectacle	34000	MONTPELLIER
		Régisseur spécialisé option lumière	non	Attestation de stage		1200 h	non	oui	non	oui	non	NC	NC	Scènes et Formation - Scaenica	34790	GRABELS
	ND	Technicien du son, lumière et plateau	non	Attestation de stage		800 h	non	oui	non	non	non	12	Région, Assédic	La Cartonnerie REMCA	51100	REIMS
		Technicien polyvalent son et lumière	non	Attestation de stage		525 h de cours en centre de formation + 7 semaines de stage entreprise	non	oui	non	oui	non	14	Région, OPCA-OPACIF, Individuel, Assédic	GRIM EDIF	69007	LYON
		Technicien du spectacle vivant, option lumière	non	Attestation de stage		1 320 h	non	oui	non	oui	non	16 (en 2ème année)	OPCA-OPACIF	IGTS	50100	CHERBOURG OCTEVILLE

NOS	V	Assistant technicien du spectacle vivant option son	oui	Titre RNCP			non	non	non	non	Pas de session depuis 2-3 ans	STAFF	44470	CARQUEFOU			
	IV	Agent technique du spectacle (technicien du spectacle, spécialisé en son et/ou lumière)	oui	Titre RNCP		1603 h (niv. 1), 980 h (niv. 2)	non	oui	non	oui	oui	7 (session de septembre), 8 (session de mars), 8 (cycle en 2 ans), 8 (contrat de professionnalisation), 15 (Région)	Région, OPCA-OPACIF / Région, OPCA-OPACIF / Région, Individuel / OPCA-OPACIF / Région	ADAMS centre de formation métiers techniques du spectacle	33800	BORDEAUX	
		CYCLES PROFESSIONNELS MÉTIERS DU SON	non	Attestation de stage		2 ans	non	oui	non	non	non	6	Région, OPCA-OPACIF, Individuel	Centre de Formation professionnelle de la Musique (CFPM)	92120	MONTRouGE	
		CYCLES PROFESSIONNELS MÉTIERS DU SON	non	Attestation de stage		2 ans	non	oui	non	non	non	6	Région, OPCA-OPACIF, Individuel	Centre de Formation professionnelle de la Musique (CFPM)	06200	NICE	
		CYCLES PROFESSIONNELS MÉTIERS DU SON	non	Attestation de stage		2 ans	non	oui	non	non	non	6	Région, OPCA-OPACIF, Individuel	Centre de Formation professionnelle de la Musique (CFPM)	69100	VILLEURBANNE	
		Formation professionnelle technique prise de son	non	Diplôme d'établissement	Ministère de la Culture	1040 heures	non	oui	non	non	non	40 en 1ère année, 8 en 2ème année	Région, OPCA-OPACIF, Individuel	Institut Musical Formation Professionnelle (IMFP)	13300	SALON DE PROVENCE	
		Technicien polyvalent du spectacle son et lumière	oui	Titre RNCP				non	non	non	non	non	15	Région, ANT-Agence Nationale du Territoire	Institut de recherche pédagogique audiovisuel (IRPA)	01700	MIRIBEL
		Technicien(ne) du Spectacle Vivant Option Son	oui	Titre RNCP			1849 heures	non	oui	non	oui	oui	14	OPCA-OPACIF, Assédic	STAFF	44470	CARQUEFOU
	III	Régie de spectacle option son	oui	Diplôme des métiers d'art (DMA)	Ministère de l'Éducation nationale	2 ans	non	non	non	non	non	12 en 2008	Etat	Lycée technologique privé Claude Daunot	54000	NANCY	

		Régie de spectacle, option son	oui	Diplôme des métiers d'art (DMA)	Ministère de l'Éducation nationale	2 ans	non	oui	oui	oui	oui	12 en 2008	Etat	Lycée Gabriel Guist'Hau	44042	NANTES
NOS	III	Régisseur de spectacle, option son	oui	Titre RNCP		1250 h en alternance ; 1204 h en formation continue	non	oui	oui	oui	oui	11	Région, OPCA-OPACIF	AFASAM CFA du spectacle vivant et de l'audiovisuel	93170	BAGNOLET
		Régisseur son du spectacle vivant	oui	Titre RNCP		1 an	non	oui	non	non	non	24	Région, OPCA-OPACIF, Etat, Individuel	ITEMM	72000	LEMANS
		Technicien du son Musiques actuelles	oui	Titre RNCP		2 ans	non	oui	oui	non		48 en 1ère année, 45 en 2ème année	OPCA-OPACIF, Individuel	EMC	87031	MALAKOFF
	II	Acoustique musicale (DFS)	non	Diplôme d'établissement	Ministère de la Culture	3 ans	non	non	non	non	non	4	Individuel	Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP)	75019	PARIS
		Musicien ingénieur du son	oui	Titre RNCP	Ministère de la Culture	4 ans	non	non	non	non	oui	8	Individuel	Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP)	75019	PARIS
	I	Réalisation sonore	non	Diplôme d'établissement	Ministère de l'Éducation nationale	3 ans	non	non	non	non		4	Etat	École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT)	69322	LYON CEDEX 05
		Son	non	Diplôme d'établissement	Ministère de la Culture	39 mois	non	non	non	non	non	6	Etat	École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (FEMIS)	75018	PARIS
	Enseignement Supérieur spécialisé	Son	non	Diplôme d'établissement	Ministère de l'Éducation nationale	3 ans	non	non	non	non		16	Etat	École nationale supérieure Louis Lumière	93161	NOISY LE GRAND
ND	Assistant son	non	Attestation de stage		896 h		oui				13	Région	INFA	94736	NOGENT-SUR-MARNE	
	Assistant son studio et techniques de production	non	Attestation de stage		760 h		oui	oui	non	non	7 en 2008	OPCA-OPACIF, Individuel	IREM	33000	BORDEAUX	

NOS		Régisseur son	non	Attestation de stage		980h	non	oui	non	non	non	NC	NC	Institut des Métiers du Spectacle	34000	MONTPELLIER	
	ND	Régisseur spécialisé option son	non	Attestation de stage		1200 h	non	non	non	oui	non		NC	NC	Scènes et Formation - Scaenica	34790	GRABELS
		Sonorisateur Installateur électronicien en systèmes audio-professionnels	non	Attestation de stage		687 h		oui					12	Région	INFA	94736	NOGENT-SUR-MARNE
		Sonorisation de spectacle	non	Attestation de stage		575 h	non	oui	non	non	non		12	Région	Avant-Mardi	31400	TOULOUSE
		Technicien d'exploitation du son	non	Diplôme d'établissement		840 h		oui		oui			NC	NC	INA	94366	BRY SUR MARNE
		Technicien du son, lumière et plateau	non	Attestation de stage		800 h	non	oui	non	non	non		12	Région, Assédic	La Cartonnerie REMCA	51100	REIMS
		Technicien polyvalent son et lumière	non	Attestation de stage		525 h de cours en centre de formation + 7 semaines de stage entreprise	non	oui	non	oui	non		14	Région, OPCA-OPACIF, Individuel, Assédic	GRIM EDIF	69007	LYON
		Technicien supérieur du son	non	Diplôme d'établissement		900h	oui	oui	non	non	non		6	Région, CIF, Individuel	Centre de Formation professionnelle de la Musique (CFPM)	06200	NICE
		Technicien supérieur du son	non	Diplôme d'établissement		900h	oui	oui	non	non	non		6	Région, CIF, Individuel	Centre de Formation professionnelle de la Musique (CFPM)	92120	MONTRouGE
		Technicien supérieur du son	non	Diplôme d'établissement		900h	oui	oui	non	non	non		6	Région, CIF, Individuel	Centre de Formation professionnelle de la Musique (CFPM)	69100	VILLEURBANNE
		Regisseur son	non	Attestation de stage		2 ans	oui	non	non	non	non	24 en 1ère année, 15 en 2ème année (option son)	Etat	GRIM EDIF	69007	LYON	
		Technicien du spectacle vivant option son	non	Attestation de stage		1320 h	non	oui	non	oui	non	9 (en 2ème année)	OPCA-OPACIF	IGTS	50100	CHERBOURG OCTEVILLE	